



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

16 mars 2012

**« Pollution de l'Air en Midi-Pyrénées :
multiplication des épisodes de pollution en 2011
et point sur la situation début 2012 »**

Régine LANGE,

Présidente de l'ORAMIP

Présidente de la Fédération nationale ATMO FRANCE

Adjointe au Maire de Toulouse en charge du Développement Durable

Déleguée à la communauté urbaine de Toulouse.

Dominique TILAK,

Directrice de l'ORAMIP

Dossier de presse

Particules en suspension : + 15% en 2011 en zone urbaine

L'année 2011 se caractérise par une hausse globale des concentrations en particules en suspension par rapport à 2010 malgré des conditions météorologiques relativement clémentes limitant l'accumulation de particules dans l'air ambiant en fin d'année. **Les concentrations annuelles de particules en suspension de diamètre inférieur à 10 microns sont ainsi en hausse de 15 % en moyenne sur la région, en zone urbaine. Les niveaux de concentration, en moyenne annuelle, sont du même ordre de grandeur dans toutes les principales villes de Midi-Pyrénées.**

Concentration annuelle en particules inférieures à 10 microns (PM10) en $\mu\text{g}/\text{m}^3$						
	TOULOUSE	ALBI	CASTRES	TARBES	LOURDES	RURAL
2009	23.7	23.9	21.0	23.1	21.2	19.0
2010	23.4	22.1	20.1	22.4	21.1	21.6
2011	26.4	25.0	25.1	26.6	23.7	21.3
Évolution de 2010 à 2011	+ 13%	+13%	+ 25%	+ 19%	+ 12%	-1%

$\mu\text{g}/\text{m}^3$ = microgrammes par mètre cube

➔ **Objectif de qualité : ne pas dépasser 30 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle**
(Code de l'Environnement)

Toutes les stations urbaines de surveillance de la qualité de l'air implantées sur la région respectent l'objectif de qualité fixé à 30 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle, excepté la station à proximité du périphérique de Toulouse.

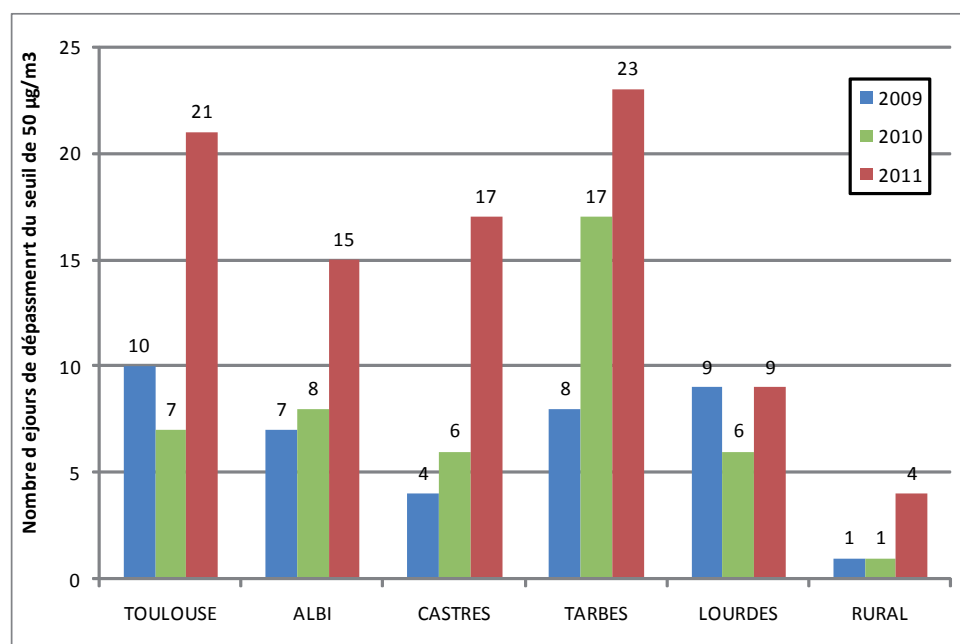
➔ **Valeur limite pour la protection de la santé : ne pas dépasser 50 microgrammes par mètre cube en moyenne journalière plus de 35 jours par an**

Avec 66 journées en dépassement en 2011 et 48 en 2010, la valeur limite pour la protection de la santé, qui autorise jusqu'à 35 dépassements par an, est dépassée en proximité de trafic routier sur Toulouse.

Cette valeur limite pour la protection de la santé est respectée pour tous les autres sites de surveillance de qualité de l'air en Midi-Pyrénées.

➔ **L'abaissement du seuil de déclenchement des procédures d'information du public de 80 à 50 microgrammes par mètre cube** (décret N°2010-1250 du 21 octobre 2010 qui abaisse également le seuil d'alerte de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 24 heures) **a accentué la communication associée aux événements de pollution. L'ORAMIP suit le nombre de dépassements du seuil de 50 microgrammes en moyenne journalière dans le cadre du respect de la valeur limite.**

→ Globalement sur le territoire régional, le nombre de journées en dépassement a plus que doublé en 2011 par rapport à la situation de 2010.



→ Début 2012 : situation stable par rapport à 2011

Pour la période allant du 1^{er} janvier au 5 mars 2012, le nombre de journées en dépassement est stable voire légèrement inférieur en comparaison de l'année 2011 sur la région Midi-Pyrénées.

	Nombre de dépassements du seuil de 50 µg/m³ en moyenne journalière							
	Toulouse Berthelot	Toulouse Jacquier	Toulouse Mazades	Albi	Castres	Tarbes	Lourdes	Peyrusse Vieille (32)
Du 1 ^{er} janvier au 5 mars 2011	12	12	14	14	-	12	10	3
Du 1 ^{er} janvier au 5 mars 2012	7	9	11	6	10	12	3	2

µg/m³ = microgrammes par mètre cube

Conformément au décret N°2010-1250 du 21 octobre 2010, l'ORAMIP déclenche les procédures d'information et d'alerte selon ces nouveaux seuils depuis début décembre 2011. L'abaissement du seuil d'information a engendré le déclenchement de 48 procédures d'information et de recommandation du public entre le 1^{er} janvier et le 5 mars 2012.

La France en contentieux européen pour les particules inférieures à 10 microns

En France, depuis plusieurs années, les niveaux de PM10 (particules en suspension inférieures à 10 microns) ne respectent pas les valeurs réglementaires européennes dans les villes.

En 2010, la France, comme d'autres pays européens, a été saisie par l'Union Européenne : la France est en contentieux européen pour non respect des normes sur les particules PM10 dans 15 territoires régionaux, avec de lourdes amendes à payer à partir de 2013.

Les agglomérations de Midi-Pyrénées sont exposées à des dépassements des seuils réglementaires, bien que ne faisant pas partie des villes touchées par ce contentieux (carte disponible sur le site internet du Ministère du Développement Durable http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DP_Assises_nationales_de_la_qualite_de_lair_bureau_air.pdf).

Les particules sont issues des dispositifs de chauffage et du trafic routier

En période hivernale, ces particules en suspension, dites «PM10», proviennent du secteur résidentiel tertiaire, du trafic routier, et des activités industrielles. Les émissions se répartissent selon le ratio: 80% résidentiel/tertiaire (dispositifs de chauffage), 20% trafic.

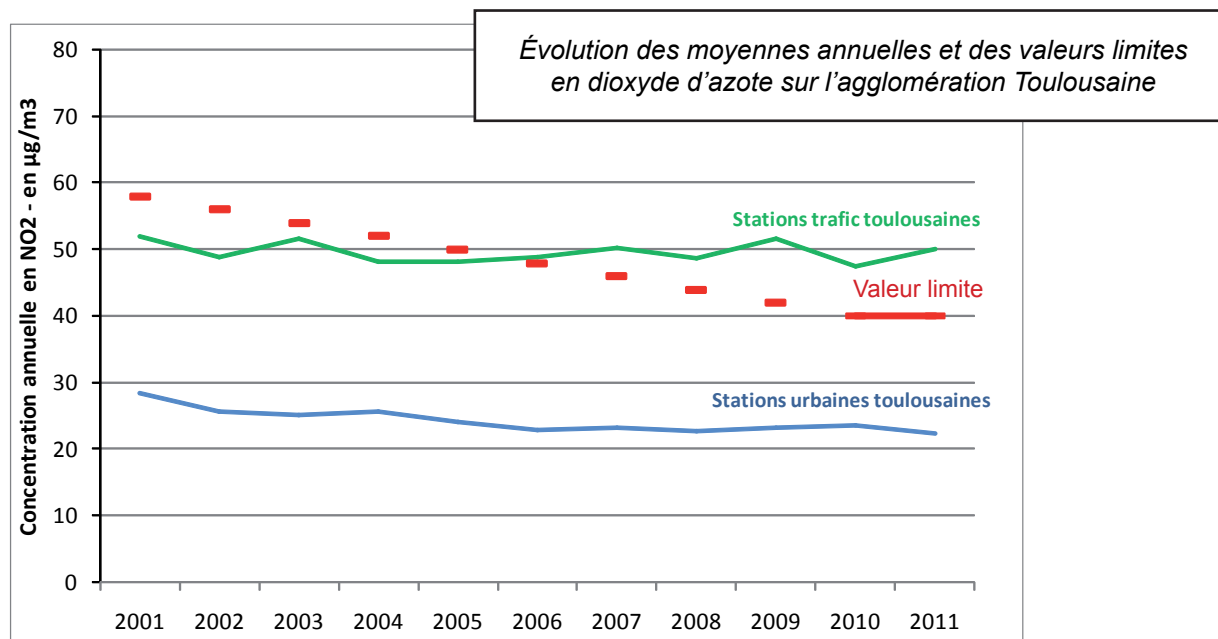
Le secteur Transport contribue aussi de façon importante aux émissions de particules, par les émissions issues de la combustion du carburant et par le biais du réenvol des particules tombées au sol et remises en suspension lors du passage des véhicules.

La prévision des niveaux de particules en suspension en Midi-Pyrénées prochainement disponible sur www.oramip.org

L'ORAMIP travaille actuellement sur la prévision des épisodes particuliers et diffusera, courant 2012, sur son site, des cartes de prévision pour ce polluant à l'instar des cartes déjà disponibles (et actualisées quotidiennement) pour l'ozone et le dioxyde d'azote.

Dioxyde d'azote : dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé à proximité du trafic dans l'agglomération toulousaine

➔ En 2011, les niveaux de concentration en moyenne annuelle restent supérieurs à la valeur limite pour la protection de la santé sur l'ensemble des sites installés à proximité d'axes routiers dans l'agglomération toulousaine; les moyennes annuelles sont globalement stables par rapport à l'année 2010.



➔ Le centre ville de Toulouse est également exposé à des dépassements de la valeur limite.

L'étude réalisée par l'ORAMIP dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains montre que 200 000 personnes de l'agglomération sont exposées, à proximité d'axes routiers, à un dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé en moyenne annuelle.

➔ Pour la première fois, l'agglomération d'Albi a connu un évènement de pollution au dioxyde d'azote en fin d'année 2011 avec un dépassement du seuil de 200 microgrammes par mètre cube en moyenne horaire, qui n'avait jusqu'alors jamais été dépassé sur cette agglomération ; Toulouse en a enregistré deux en 2011, contre trois en 2010.

➔ Depuis 2010, la réglementation doit être respectée par les États membres.

Compte tenu des niveaux enregistrés sur l'ensemble du territoire, l'État Français est en procédure de demande de report de l'application de la législation européenne pour les zones concernées. Ces dépassements enregistrés dans l'atmosphère, non limités au seul territoire de Midi-Pyrénées, pourraient conduire prochainement à une procédure de pré-contentieux pour dépassement des seuils par la France.

➔ Début 2012 : situation stable par rapport à 2011

Ozone : des niveaux en légère hausse

➔ **Au cours de cette année 2011, les niveaux de concentration en ozone en moyenne annuelle sont en légère hausse sur l'ensemble de la région.**

Comme cela avait été le cas en 2010, les concentrations en moyenne annuelle les plus élevées ont été observées sur les sites ruraux de Gaudonville, Bélesta et Peyrusse-Vieille.

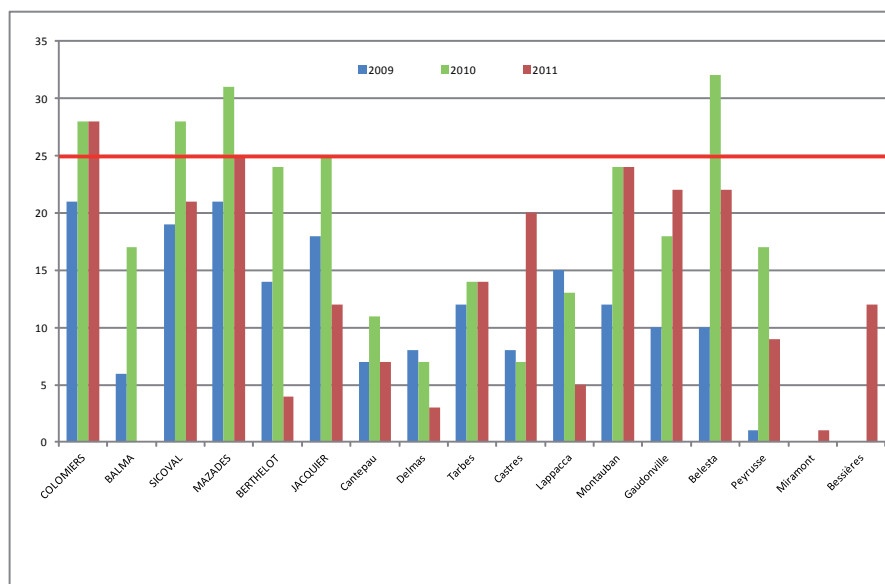
➔ **En 2011, la procédure d'information du public n'a pas été déclenchée en Midi-Pyrénées.**

➔ **mais l'objectif à long terme n'est pas respecté**

Ce bilan positif en termes d'épisodes de pollution photochimique ne doit pas occulter l'objectif à long terme fixé par la réglementation concernant la protection de la santé humaine et déterminé à partir de l'exposition moyenne sur 8 heures par jour.

Ainsi, il faudrait que l'objectif de qualité de 120 microgrammes par mètre cube en moyenne sur 8 heures ne soit plus dépassé. Or, au cours de l'été 2011 comme les étés précédents, toutes les stations de mesures de l'ozone de la région ont dépassé au moins 3 fois cette valeur, ce qui indique que les niveaux moyens d'ozone restent élevés.

➔ **La situation sur les agglomérations s'est cependant légèrement améliorée**, le nombre de dépassements de la valeur réglementaire est en diminution. L'exposition à l'ozone sur la station de qualité de l'air de Colomiers reste cependant supérieure à la valeur cible avec, comme en 2010, 28 jours en dépassement contre 25 dépassements maximum fixés par la réglementation pour la protection de la santé humaine.



➔ **De même, l'objectif de qualité pour la protection de la végétation n'est pas respecté en 2011 sur les stations rurales.** Les niveaux de concentration cumulés qui permettent une évaluation de l'impact sur la végétation, sont en moyenne en hausse de 12 % par rapport à 2010. Les niveaux de concentration cumulés restent inférieurs à la valeur cible pour la protection de la végétation mais l'objectif de qualité pour la protection de la végétation n'est toujours pas respecté en 2011 sur les stations rurales.

**Une situation préoccupante pour les particules,
Des progrès à faire pour les oxydes d'azote sur la métro-
pole toulousaine à proximité d'axes routiers,
Une stabilité pour l'ozone : peu d'épisodes de pollution
mais des objectifs à long terme non atteints.**

Contact presse : Patricia Paleyrie - chargée de communication
patricia.paleyrie@oramip.org
Tel 05.61.15.14.61 (direct) / 06.74.88.75.76.
Tel standard ORAMIP : 05.61.15.42.46.